



Droit d'entrée dans un appartement loué

Par **Jacotte33**, le **02/08/2013** à **17:28**

[fluo]bonjour[/fluo]

Suite aux gros orages du vendredi 26 juillet, il y a eu de l'eau dans l'appartement loué (rez-de-chaussée). J'ai aidé à évacuer l'eau mais les sols et bas des murs sont très humides. La locataire est partie ce matin pour une fin de semaine de 3 jours sans demander à ce que quelqu'un ouvre les portes et fenêtres dans la journée pour faire sécher planchers et murs. J'ai essayé de la contacter, laissé un message... pas de réponse. Ai-je le droit de rentrer dans l'appartement pour aérer et faire sécher les lieux?

De plus, elle n'a pas remis le courant et donc même la VMC ne fonctionne pas!

Si non... que puis-je faire? Je préférerais essayer de sauver mes planchers que de les faire refaire.

Merci pour votre réponse que j'attends avec impatience ;)

JRP

Par **Lag0**, le **02/08/2013** à **19:21**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de pénétrer dans le logement sans y avoir été invité par le locataire. Ce serait constitutif d'un délit de violation de domicile, sévèrement puni par amende et peine de prison.

Par **Jacotte33**, le **02/08/2013** à **20:28**

Merci pour votre réponse. Je m'en doutais bien mais voulais en avoir la certitude. Je dois donc accepter la négligence de ma locataire et en subir les conséquences alors qu'elle n'en aura aucune. Vraiment, on n'aide pas les locataires à être plus responsables de leur acte! C'est dommage.

Bonne soirée